

Appel à projets

FRENCH TECH COMMUNITY FUND 2024-2025 VOLET INTERNATIONAL

AU BÉNÉFICE DES COMMUNAUTÉS FRENCH
TECH À L'INTERNATIONAL LABELLISÉES
2023-2025

6 mai 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CADRE GENERAL	3
1. OBJECTIFS.....	3
2. CADRE JURIDIQUE	3
3. PORTEURS DE PROJETS ÉLIGIBLES.....	3
4. GOUVERNANCE	3
PROJETS ATTENDUS ET FINANCEMENT	4
1. PÉRIODE DE RÉALISATION.....	4
2. ACTIONS ATTENDUES	4
3. DEPENSES ÉLIGIBLES ET NON ÉLIGIBLES	9
4. LES ACTIONS QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE SOUTENUES DANS LE CADRE DE CET APPEL À PROJETS.....	9
MODALITES PRATIQUES	10
1. REPARTITION DU FINANCEMENT PAR PROJET.....	10
2. MODALITES DE FINANCEMENT	10
3. MODALITES DE VERSEMENT	10
4. MODALITES DE SUIVI DU PROJET	11
PROCESSUS DE SELECTION	12
1. CALENDRIER	12
2. DOSSIER DE CANDIDATURE.....	12
3. CRITERES DE SELECTION ET D'EVALUATION.....	13
4. PROCESSUS DE SELECTION	14
5. CONFIDENTIALITE.....	14
ENGAGEMENTS DES LAUREATS	14

CADRE GENERAL

1. Objectifs

La 6^{ème} édition du French Tech Community Fund se décline en 2 volets : le volet national et le volet international. Le volet international est uniquement ouvert aux Communautés French Tech à l'international et adapté à leurs spécificités.

Il a pour objectif de soutenir la mise en place d'actions conçues et réalisées par les Communautés French Tech à l'international et s'inscrivant dans les orientations stratégiques de la Mission French Tech à l'international :

- **Mise en valeur et soutien de l'écosystème et des start-up Deeptech (en particulier IA et Greentech) français ;**
- **Création de connexions de start-up de la French Tech avec des grands groupes et des investisseurs internationaux ;**
- **Promotion des engagements sociétaux de la Mission French Tech en matière de parité.**

2. Cadre juridique

Cet Appel à Projets s'inscrit dans le régime de minimis prévu dans le règlement (UE) n° 2023/2831¹ pour leurs demandes de subvention.

3. Porteurs de projets éligibles

Seules les Communautés French Tech à l'international labellisées par l'État pour la période janvier 2023 – décembre 2025 sont éligibles. Un dossier déposé par une structure qui n'est pas affiliée à une Communautés French Tech à l'international ne sera pas recevable.

4. Gouvernance

Au sein de la Mission French Tech (Direction générale des Entreprises, « DGE »), un comité de pilotage du programme organise l'appel à projets, la sélection des dossiers et suit son exécution. Ce comité de pilotage associera des membres représentants la Direction générale du Trésor (au sein du Ministère de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique), du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que de Business France.

¹ Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

PROJETS ATTENDUS ET FINANCEMENT

Chaque Communauté French Tech à l'international labellisée peut solliciter un montant maximal de financement de 60 000 euros selon les modalités explicitées en partie III de ce document. Ce dernier montant est réservé à des projets générant un impact particulièrement important, tels que des projets coorganisés par plusieurs Communautés French Tech. Le montant octroyé pourra être inférieur au montant demandé en fonction de l'évaluation du dossier.

1. Période de réalisation

Les actions doivent être réalisées entre le 1^{er} septembre 2024 et le 30 juin 2025. Les bilans financier et métier devront être impérativement transmis avant le 31 juillet 2025. **Aucune prolongation ne sera accordée.**

2. Actions attendues

a. Thématiques

Une Communauté French Tech à l'international peut répondre à ce volet de l'appel à projets « French Tech Community Fund 2024-2025 » pour le **déploiement d'actions de grande ampleur répondant aux trois priorités de la Mission French Tech à l'international**. Chaque dossier pourra présenter une ou plusieurs actions, qui répondront, pour chacune d'entre elles, à ces trois priorités de façon transverse. Une seule convention par structure porteuse sera signée.

- **Mise en valeur et soutien de l'écosystème et des start-up Deeptech (en particulier IA et Greentech) français**

Depuis sa création il y a 10 ans, la Mission French Tech a su positionner la France sur la carte des leaders de la Tech et de l'innovation, notamment auprès de ses publics cibles : talents, investisseurs, potentiels clients de start-ups, interlocuteurs institutionnels. La Mission French Tech souhaite désormais que la France soit identifiée comme un écosystème de start-up de premier plan en matière de Deeptech² et de Greentech, qui combine notamment performance économique, transition écologique et innovation de rupture. À l'international, elle souhaite s'appuyer sur son réseau pour fédérer son écosystème local, plus particulièrement nos publics cibles, soutenir les start-up françaises et diffuser les messages clés sur les succès de la French Tech :

² Les Deeptech sont définies dans les thématiques du plan France 2030 et correspondent aux secteurs suivants : Agritech (fermes de demain, alimentation durable, systèmes agricoles durables), Healthtech (biotechnologies, dispositifs médicaux, santé numérique), technologies numériques (électronique, robotique, cloud, 5G, intelligence artificielle, quantique, cybersécurité, spatial, verdissement numérique), Greentech (énergies renouvelables, recyclage, décarbonation, mobilité, matériaux bas carbone).

- Le secteur de la Deeptech est un enjeu de souveraineté de premier plan et tend à devenir central dans l'écosystème français ;
- L'écosystème d'innovation français, de la recherche à la commercialisation, en passant par la formation, est en pointe sur l'intelligence artificielle ;
- Les start-up Greentech françaises participent à l'évolution de nos pratiques et de nos moyens pour répondre à l'enjeu climatique ;
- Les écosystèmes Greentech et IA français se positionnent comme les plus importants d'Europe, avec déjà plusieurs champions en capacité de s'imposer sur la scène internationale ;
- L'État français a accompagné la structuration et la croissance de l'écosystème de start-up français, notamment grâce à des politiques publiques dédiées aux Deeptech et Greentech.

- **Création de connexions de start-up de la French Tech avec des grands groupes et des investisseurs internationaux - en lien avec Business France et le Service Economique de l'Ambassade**

La promotion des atouts de la French Tech auprès des fonds d'investissement internationaux est au cœur de la stratégie internationale de la Mission French Tech pour renforcer les capacités de financement de nos start-up, qui reste un enjeu majeur pour l'écosystème.

Par ailleurs, la Mission French Tech s'engage à aider au déploiement des solutions des start-up French Tech dans les entreprises et dans les administrations, pour augmenter le chiffre d'affaires des start-up en réponse au durcissement du contexte des financement qui incite les entreprises à se rapprocher plus rapidement de la rentabilité. L'international est déjà un levier de croissance central, et un des axes prioritaires de la Mission French Tech est de soutenir le développement commercial des start-up à l'international. Dans cet objectif, et afin de promouvoir la French Tech comme porteuse de solutions aux enjeux auxquels fait face notre société, les évènements de mises en relation de start-up de la French Tech avec des grands groupes aussi bien français (filiales du CAC 40, par exemple) qu'internationaux, comme potentiels clients ou partenaires, est une priorité.

L'objectif de vos actions sera donc de faire connaître à un public qualifié l'écosystème French Tech, les solutions innovantes des start-up françaises et leurs performances. Les actions pourront également mettre en place des mises en relation plus proactives, en partenariat obligatoire avec Business France et les services économiques, avec un objectif d'investissement et/ou de contractualisation à moyen terme.

- Promotion des engagements sociétaux de la Mission French Tech en matière de parité

Les femmes rencontrent encore beaucoup de freins dans les écosystèmes Tech : difficulté d'accès au financement, plafond de verre, autocensure, manque de modèles... À l'international, les Communautés French Tech ont un rôle central en matière de promotion des engagements de la Mission French Tech sur ces sujets, notamment sur le Pacte Parité publié en mars 2022, afin de diffuser le message d'un écosystème français paritaire, en lien avec les missions de diplomatie féministe portées par les Ambassades et Consulats de France.

Au-delà de la présence obligatoire de femmes intervenantes lors des événements organisés, des discussions thématiques sur la place des femmes dans la Tech sont encouragées, à la fois sur l'inclusion des femmes dans les secteurs technologiques mais aussi sur le développement de technologies permettant d'effacer les biais de genre ou sur la prise en considération des différences - notamment physiologiques - afin d'innover pour toutes et tous.

b. Objectifs

Ces actions devront :

- Porter une dimension d'attractivité de la France ;
- Bénéficier en premier lieu à la croissance de l'écosystème de start-up français, entendu au sens de start-up³ domiciliées en France ;
- Dans la mesure du possible, associer les lauréats des programmes de la Mission French Tech (French Tech Next40/120 et French Tech 2030 notamment), et les start-up des réseaux des Capitales et Communautés French Tech en France ;
- Avoir un auditoire cible élargi du domaine de l'innovation (la formation, la recherche, l'incubation, la levée de fonds, la commercialisation, la régulation, les politiques incitatives, etc) : start-up françaises, grands groupes français et internationaux, investisseurs internationaux (au moins 50% de l'auditoire doit entrer dans ces trois premières catégories), talents internationaux, institutionnels locaux (français et étrangers), start-up locales, universités, personnalités influentes, média, etc. La liste des participants sera demandée a posteriori ;
- Valoriser l'action de la Mission French Tech et de son réseau, et les forces de l'écosystème French Tech (les éléments de langage devront être basés sur ceux communiqués par la Mission French Tech aux lauréats), mais aussi des partenaires français (le Welcome Office de Business France pourra fournir aux lauréats la documentation nécessaire) ;
- Associer systématiquement la marque La French Tech à la communication sur le projet soutenu (une charte d'usage sera remise aux lauréats) ;

³ Jeune entreprise, technologique, à la recherche d'un modèle de croissance rapide (innovation et passage à l'échelle), s'appuyant sur une innovation liée au produit, au procédé, au service ou à une technologie.

- Comprendre au minimum 40 % de femmes intervenantes et dans l'équipe d'organisation ;
- Minimiser l'impact environnemental de l'événement : éviter la pollution plastique, consommer local, favoriser les éléments visuels réutilisables, etc.
- Être réalisées en étroite collaboration avec les acteurs institutionnels locaux, et en particulier avec les institutionnels représentés - en Team France, notamment avec le Service Economique Régional, le bureau Business France, le Service Scientifique et l'Expert Technique International Innovation (ETI Innovation).
- Dans la mesure du possible, être organisées en marge d'événements officiels de la Team France (exemple : délégations de start-up de Business France).
- Avoir une bonne couverture sur les réseaux sociaux, voire dans les médias et la presse.

c. Formats

Les actions proposées devront adopter un format parmi la typologie ci-dessous, alignée avec les ambitions internationales de la Mission French Tech :

i – Un évènement annuel de grande ampleur (150 participants minimum) visant à promouvoir l'écosystème tech français, incluant, de façon non-exhaustive :

- *networking* entre start-up de la French Tech, grands groupes et/ou investisseurs étrangers ;
- séquence de pitch de start-up (avec *a minima* 50 % de start-up françaises) ;
- panels de discussions, table-rondes, conférences, ateliers ;
- remise de prix à non-monétisés à des entrepreneurs innovants et des personnalités qui facilitent les collaborations avec la France ou qui sont fortement connectées à l'écosystème (par exemple, une participation au salon VivaTech ou une formation à l'Ecole 42 est acceptée, mais une offre d'abonnement à un service ou un prix monétaire ne l'est pas).

L'évènement pourra être associé à un évènement déjà existant de la Team France, et les synergies seront valorisées.

ii - Une action à l'occasion d'un grand salon Tech ou d'un événement d'ampleur internationale, et qui peut par exemple inclure :

- *side event* de promotion de l'écosystème tech français ;
- mises en relation personnalisées pour les start-up des programmes de la French Tech, en lien étroit avec Business France ;
- en cas d'absence de Pavillon organisé par Business France, stand institutionnel de promotion de l'écosystème Tech français - pavillons seuls, sans stands de start-up, ni française ni locale.

Au préalable, se rapprocher obligatoirement de la Mission French Tech et de Business France pour savoir si une action est inscrite à leur programmation.

iii – Des évènements de réseautage entre start-up de la French Tech, grands groupes et/ou investisseurs étrangers sur invitation, favorisant d'éventuelles mises en relation plus personnalisées obligatoirement coorganisées avec Business France.

Si vous êtes lauréat de cet AAP pour les deux premières typologies d'évènement ci-dessus, un kit de communication vous sera remis. Ces types d'évènement se veulent ouvert au grand public, faisant ainsi une promotion élargie de l'attractivité française.

3. Dépenses éligibles et non éligibles

Les dépenses éligibles incluent :

- Le temps-humain dédié à l'organisation de ces actions, à hauteur de 1/3 du budget total. Ce temps humain devra être justifié (par une facture ou une attestation avec le détail des prestations fournies) et ne pourra pas être délégué à 100 % à une seule structure;
- Des frais logistiques (location d'espace, traiteur, location de matériel technique, etc.) ;
- La réalisation de supports de communication (kakemonos, etc.) et d'opérations de communication relatives aux actions.

Les dépenses non-éligibles incluent :

- Le temps bénévole des membres du board ;
- La rémunération directe d'une entreprise d'un membre du board pour la réalisation de l'action ;
- Les frais de déplacement des membres du board ;
- Des financements directs de start-up.

Toutes les dépenses devront être justifiées (factures détaillées, comptabilisation détaillée du temps-humain des prestataires, valorisation précise des dons en nature, etc.).

4. Les actions qui ne peuvent pas être soutenues dans le cadre de cet appel à projets

Les projets des Communautés French Tech à l'international :

- dont le financement ne bénéficie qu'à un seul acteur (le projet doit impliquer une diversité de prestataires, avoir une dimension collective) ;
- impliquant l'entreprise d'un membre du board en tant que partie prenante du pilotage du projet ou de son exécution ;
- faisant partie du socle de mission des Communautés ou de leurs partenaires : réunions du board, meet-up réguliers, rédaction d'un Welcome Guide, événement déjà établi d'un partenaire (exemple : soirée start-up de la CCIFI) ;
- relevant d'une démarche de marketing territorial ;
- qui concurrencent des initiatives déjà déployées par des acteurs publics. Par exemple : l'organisation de mises en relation ou présence sur un salon international sans l'appui de Business France.

MODALITES PRATIQUES

1. Répartition du financement par projet

Sous réserve de l'instruction de son dossier de candidature et après le processus de sélection, chaque Communauté French Tech pourra être financée, soit à hauteur du montant sollicité, soit à un montant révisé en fonction de la qualité du dossier, et dans tous les cas, dans la limite du plafond global fixé à 60 000 €.

2. Modalités de financement

La gestion opérationnelle de la contractualisation avec les lauréats et du versement des subventions est confiée à Business France. La convention de subvention signée par le porteur de projet visera le régime général des *minimis* pour chaque action.

Dans le cadre de cet Appel à Projets, le niveau de financement et le système de co-financement qui sont mis en place ne constituent en aucun cas un engagement annuel, en ce qu'ils couvrent des projets réalisés sur **une période qui s'étend du 1^{er} septembre 2024 au 1^{er} juillet 2025**.

Modalités de financement pour les actions qui relèvent du règlement de *minimis*

Les Communautés French Tech à l'international devront recourir au règlement de *minimis* pour leurs actions, c'est-à-dire que le montant total des aides qu'elles ont perçues sur le fondement de ce règlement ne dépasse pas le plafond en vigueur sur une période glissante de trois exercices fiscaux (incluant l'exercice en cours).

Les projets relevant du règlement de *minimis* pourront être co-financés à hauteur de 60 % de l'ensemble.

Les Communautés French Tech à l'international devront présenter un budget précisant le détail du co-financement, représentant 40 % du montant total du projet. Ces sources de financement sont libres (dons en nature, sponsors, vente de billets, etc.) et leur comptabilisation devra être précisée.

3. Modalités de versement

Le financement fera l'objet d'un conventionnement avec Business France. Une seule convention par structure porteuse sera signée. Suite à la signature du contrat par les deux parties, le porteur de projet recevra **une avance de 80 % du financement accordé**, si le financement demandé est supérieur à 23 000 euros. **Le solde de 20 % sera versé après réalisation de toutes les actions** sur présentation du bilan financier (et de ses justificatifs) et du bilan métier.

Si le financement demandé est inférieur à 23 000 euros, le versement est de 100 % à la signature de la convention.

Les structures ayant reçu une subvention dans le cadre du Community Fund 2023-2024 devront impérativement avoir remis le bilan métier et financier de cet appel à projets avant le 20 juin 2024 afin de pouvoir recevoir la nouvelle subvention dans le cadre de ce présent appel à projets (Community Fund 2024-2025).

La Mission French Tech ne subventionnera pas les lauréats ne respectant pas cette condition.

4. Modalités de suivi du projet

Dans les semaines suivant l'annonce de la sélection des projets, la Communauté French Tech s'engage à mener un échange de cadrage avec la Mission French Tech et Business France, afin de pouvoir présenter les étapes d'organisation et ses éventuels besoins.

La Communauté French Tech s'engage à tenir informés la Mission French Tech et Business France des avancées du projet et de ses éventuelles modifications (par exemple : changement de date ou de format).

Enfin, la Communauté French Tech s'engage à réaliser un point d'étape à mi-parcours du projet (avancées des actions, budget, difficultés, etc.) pour s'assurer de l'avancée des actions et répondre aux éventuelles questions.

PROCESSUS DE SELECTION

1. Calendrier

- **Ouverture du volet international de l'appel à projets « French Tech Community Fund 2024-2025 »** pour les Communautés French Tech à l'international : **6 mai 2024** sur Démarches Simplifiées.
- **Date limite de dépôt des dossiers : 7 juin 2024 à minuit CET** ;
- **Instruction des dossiers** : tout le mois de juin 2024 ;
- **Annonce des projets lauréats et des subventions effectivement allouées** : début juillet 2024. Les porteurs de projet lauréats seront informés par email ;
- **Conventionnement avec Business France** : dans les 2 mois après l'annonce des projets lauréats (sous réserve d'obtention des documents). Une seule convention sera signée englobant l'ensemble des actions prévues ;
- Echange individualisé de cadrage entre la Mission French Tech, Business France et le porteur de projet : courant juillet 2024 ;
- Point d'étape : à mi-parcours entre juillet 2024 et la date de réalisation du projet ;
- **Période de réalisation des projets : du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025** ;
- **Envoi du rapport d'activité (bilan métier et financier) : au plus tard le 31 juillet 2025.**

Le respect des dates limites est primordial et nous demandons de bien les intégrer à votre calendrier pour suivi. Aucune dérogation de dépassement de ces dates limites ne pourra être accordée.

2. Dossier de candidature

Le formulaire de candidature est disponible via Démarches Simplifiées et devra être **impérativement complété avant le 7 juin 2024 à minuit CET**.

Le dossier de candidature comprend :

- 1) **Une présentation des actions proposées via un formulaire d'instruction en ligne**, qui intégrera l'intégralité des indicateurs listés en annexe – *cf Annexe n°1*. Un support de présentation pourra être joint en complément, mais n'est pas obligatoire ;
- 2) **La lettre d'engagement signée** par le président du Board que la Communauté French Tech s'engage à respecter – *utiliser le modèle en Annexe n°2* ;
- 3) **Un procès-verbal d'Assemblée générale** (ou extrait KBIS pour les entreprises) permettant de clairement identifier le président de la structure ;
- 4) *Uniquement dans le cas de figure où ça n'est pas le président de la structure qui signe les différents documents* : il faut nous transmettre **la délégation de signature du président de la structure à la personne habilitée** à signer les documents.
- 5) **L'annexe financière détaillant le budget prévisionnel du projet**. Le budget du projet doit être équilibré en recettes et en dépenses et doit détailler les sources de co-financement, représentant 40 % du montant total du projet – *utiliser le modèle en Annexe n°3 (sans modification de forme)* ;
- 6) **Attestation des aides reçues par la structure subventionnée** pour les 3 derniers exercices dont celui en cours. L'attestation précisera obligatoirement le régime de minimis, devra - à défaut - mentionner l'absence de subvention reçue et être signée dans tous les cas (par le représentant légal) – *utiliser le modèle en Annexe n°4 (sans modification de forme)* ;
- 7) **Un RIB ou équivalent avec logo et adresse de la banque (document bancaire de la structure subventionnée)**
- 8) **Numéro d'identifiant national (équivalent SIRET)** de la structure récipiendaire des fonds avec le contact du dirigeant (prénom, nom, email, téléphone).

Des documents administratifs complémentaires concernant les diligences réglementaires pourront être demandés en cours d'instruction si besoin.

3. Critères de sélection et d'évaluation

Les actions proposées seront évaluées au regard des critères suivants :

- La cohérence de la proposition par rapport au périmètre de l'appel à projets ;
- La capacité de la structure à prendre en charge l'organisation ;
- La précision du budget et la solidité du co-financement ;
- La pertinence du calendrier ;
- La pertinence des partenaires associés et la coopération avec les institutionnels locaux ;
- L'impact attendu des actions pour l'écosystème local, pour les startups des programmes French Tech et pour la Mission French Tech.

4. Processus de sélection

Le comité de sélection sera composé de membres de la Mission French Tech, et associera des membres représentants la Direction générale du Trésor (au sein du Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique), du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de Business France.

Suite à la clôture de l'appel à projets, les Communautés French Tech pourront être invitées à un entretien avec le comité de sélection. Cet entretien pourra être l'occasion de préciser ou développer certains aspects de leur candidature, et, pour le comité de sélection, de demander le cas échéant des modifications de la proposition d'actions et le budget associé.

Le comité de sélection est souverain sur sa décision d'attribution des financements.

5. Confidentialité

Les documents de candidature transmis dans le cadre de cet appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et sont uniquement communiqués à la Mission French Tech et aux membres du Comité de sélection.

L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures, et l'ensemble des personnes destinataires des données collectées dans le cadre du traitement du dossier, est tenu à la plus stricte confidentialité au regard des obligations de confidentialité liées au secret professionnel et au secret des affaires.

ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Chaque Communauté French Tech ayant signé une convention pour le financement d'un projet dans le cadre d'un Community Fund s'engage à fournir un rapport d'activité circonstancié (bilan financier et bilan métier) sur l'utilisation des crédits et l'impact des actions.

Le bilan financier doit reprendre les catégories retenues dans l'annexe 4 et le bilan métier doit reprendre les catégories retenues à l'annexe 5. Le document sera de préférence en Word ou Powerpoint.

Le rapport d'activité devra être remis le 31 juillet 2025 au plus tard. Deux trames pour le bilan métier et pour le bilan financier sont fournies en annexe.

Chaque Communauté French Tech s'engage également à respecter le calendrier.

Pour toute question, contacter : ft.international@finances.gouv.fr

